

# Prix ONE - CNMI Faisons évoluer la recherche en matière de maltraitance infantile

Au travers du Prix ONE - CNMI, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) souhaite valoriser les travaux de fin d'études qui abordent la thématique de la maltraitance infantile sous une ou plusieurs disciplines (psychologie, sociologie, criminologie, etc.).

Le Prix ONE - CNMI vise à susciter l'intérêt des Universités en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir l'investissement des étudiants dans la recherche en matière de maltraitance infantile.

La recherche peut être développée sous différents angles : pédopsychiatrie, sociologie, psychologie, pédiatrie, criminologie, juridique, médical, historique, etc.

Ce prix biannuel d'un montant de **1500 euros** est attribué par l'ONE. Le jury est composé d'experts membres du Comité éditorial du Carnet de Notes sur les Maltraitances Infantiles<sup>1</sup> (CNMI). En participant, le candidat s'engage à rédiger un article pour le CNMI sur base des critères de rédaction établis par la revue.

Ce travail doit offrir une approche novatrice et originale dans le champ de la prévention, de la prise en charge et/ou de la compréhension du phénomène de la maltraitance infantile.

Les candidatures doivent être liées au dépôt d'un travail de fin d'études réalisé dans le cadre d'un master obtenu à l'issue de l'année académique 2017-2018 et 2018-2019.

Pour plus d'informations à propos du Prix (ex : dossiers de candidature,...), contactez Aurore Dachy, Gestionnaire de projets au service SOS ENFANTS, à l'adresse suivante : <u>aurore.dachy@one.be</u>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Carnet de Notes sur les Maltraitances Infantiles est une revue francophone internationale, éditée par l'ONE, publie des articles scientifiques relatifs à l'enfance maltraité depuis 2012.



### Critères de sélection

Différents critères sont évalués par le Jury de sélection :

- L'originalité du sujet et/ou de la manière dont il est abordé ;
- La pertinence du travail au regard des enjeux traversant le champ de la prévention et de la prise en charge de la maltraitance infantile;
- Le cadre théorique et la rigueur méthodologique : en quoi ces outils ontils permis de faire évoluer les connaissances en la matière ?
- L'impact éventuel des résultats de recherche obtenus pour faire avancer la recherche et/ou les pratiques en la matière. La qualité scientifique du travail retiendra également l'attention du jury.

L'ensemble du dossier doit être envoyé à <u>sos-enfants@one.be</u> au plus tard le **30** novembre **2019**.

## CARNET DE NOTES SUR LES MALTRAITANCES INFANTILES

Le Carnet de Notes sur les Maltraitances Infantiles (CNMI) est une revue scientifique relative à l'enfance maltraitée et coordonnée par le service SOS Enfants de l'ONE. Elle succède à l'ancien « Bulletin de l'action enfance maltraitée » (DIREM) qui fut édité pendant près de 20 ans.

Publiée 2 fois par an, la revue se veut un outil de connaissances, de débats et de transmissions centré sur la problématique de l'enfance maltraitée.

Le CNMI veut faire de la difficulté à objectiver la notion de maltraitance un levier pour ouvrir le dialogue et confronter des théories, des points de vue issus de différentes disciplines : travail social, psychologie, sociologie, droit, histoire, criminologie, psychanalyse, etc.

L'ambition de la revue n'est pas d'isoler la prise en charge de la maltraitance comme une discipline à part ; elle vise, au contraire, à faire des liens entre la recherche, la pratique et la théorie.

#### SOS ENFANTS

En 1979, pour prévenir les mauvais traitements et traiter les victimes, une recherche-action, supervisée par un comité d'accompagnement créé par l'ONE, est menée sur le sujet par 4 universités (ULB, UCL, ULg, Anvers).

Convaincue par cette expérience pilote, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 29 avril 1985 un décret relatif à la protection des enfants maltraités, instituant des équipes pluridisciplinaires agréées et subsidiées par l'ONE, que l'on appelle communément « Equipes SOS Enfants ».



Ces équipes SOS Enfants ont développé des modalités spécifiques de prise en charge et de traitement des situations de maltraitance. Sur base du décret du 12 mai 2004, il existe maintenant 14 équipes SOS Enfants réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui interviennent auprès des enfants et des adolescents pour lesquels il y a risque ou présence de maltraitances.

# **LIENS UTILES**

- http://www.one.be/professionnels/sos-enfants/
- Les éditions du Carnet de Notes sur la Maltraitance Infantiles :
   <u>http://www.one.be/professionnels/publications-professionnelles/publications-proff-maltraitance/carnets-de-notes/</u>
- Rapport d'activités 2016 ONE :
   <a href="http://www.one.be/uploads/tx\_ttproducts/datasheet/Rapport\_activite\_20">http://www.one.be/uploads/tx\_ttproducts/datasheet/Rapport\_activite\_20</a>
   16\_ONE\_en\_chiffres.pdf

# **CONTACTS**



Aurore Dachy Gestionnaire de Projets au service SOS Enfants Tél: 02 542 13 73 aurore.dachy@one.be Guillaume Goffin Service Communication Externe Tél: 02 542 12 92 GSM: 0499 77 30 93

GSM: 0499 77 30 93 guillaume.goffin@one.be